

Observatoire des Violences Envers les Femmes – Novembre 2020

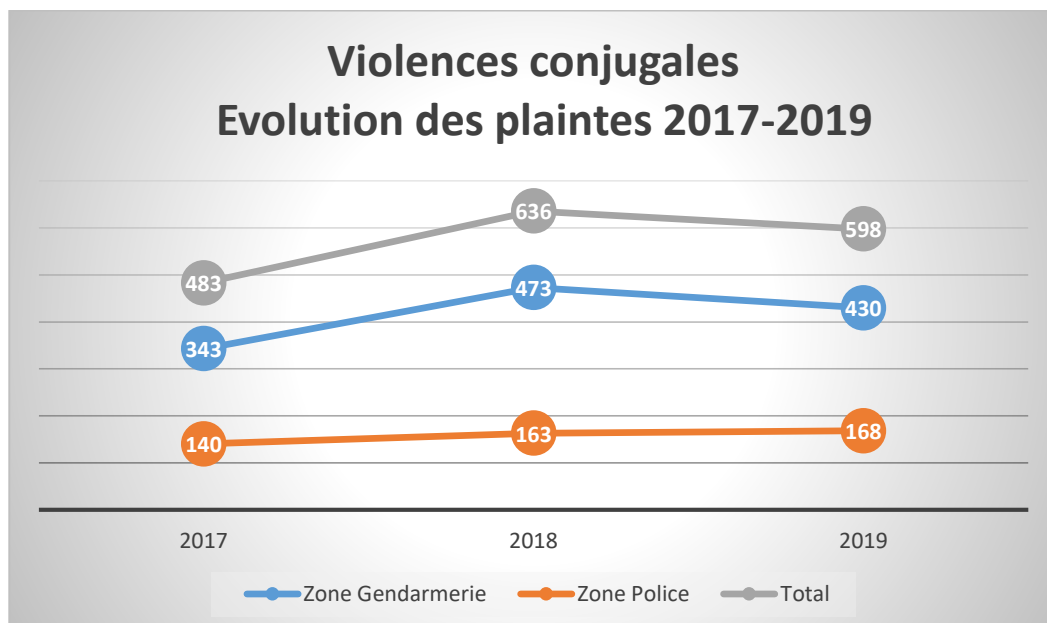
Evolution statistique des violences faites aux femmes à la Martinique¹ – Novembre 2020

Un taux de déclaration en constante progression

Depuis près de quatre ans, les taux de violences constatées (plaintes déposées en gendarmerie et police²) sont en augmentation régulière s'agissant des violences dites « de genre », pour lesquelles les victimes, de manière extrêmement majoritaire, sont des femmes (87 à 95% des victimes). Les 2 volets dominants de ces violences exercées à l'égard des femmes sont celui des violences conjugales (avec ou sans cohabitation) et celui des violences sexuelles.

1) Les violences conjugales

Comparativement à 2018, l'année 2019 a connu une diminution du nombre de plaintes de femmes relatives à des violences conjugales (-38 plaintes, soit une évolution de -5,97%), mais avec des chiffres demeurant nettement supérieurs à 2017. Ainsi, l'évolution entre 2017 et 2019 est de +23,8% (+115 plaintes). Entre 2017 et 2018 elle était de +31,67% (+153 plaintes).



¹ Sources : Direction Départementale de la Sécurité Publique de Martinique ; Gendarmerie Nationale (Commandement de Gendarmerie de Martinique) ; Tribunal Judiciaire de Fort-de-France

² La Zone Police porte sur les territoires du Lamentin et de Fort-de-France. La Zone Gendarmerie regroupe toutes les autres communes.

Observatoire des Violences Envers les Femmes – Novembre 2020

En 2020 : la tendance globale à la hausse des violences conjugales déclarées se confirme³

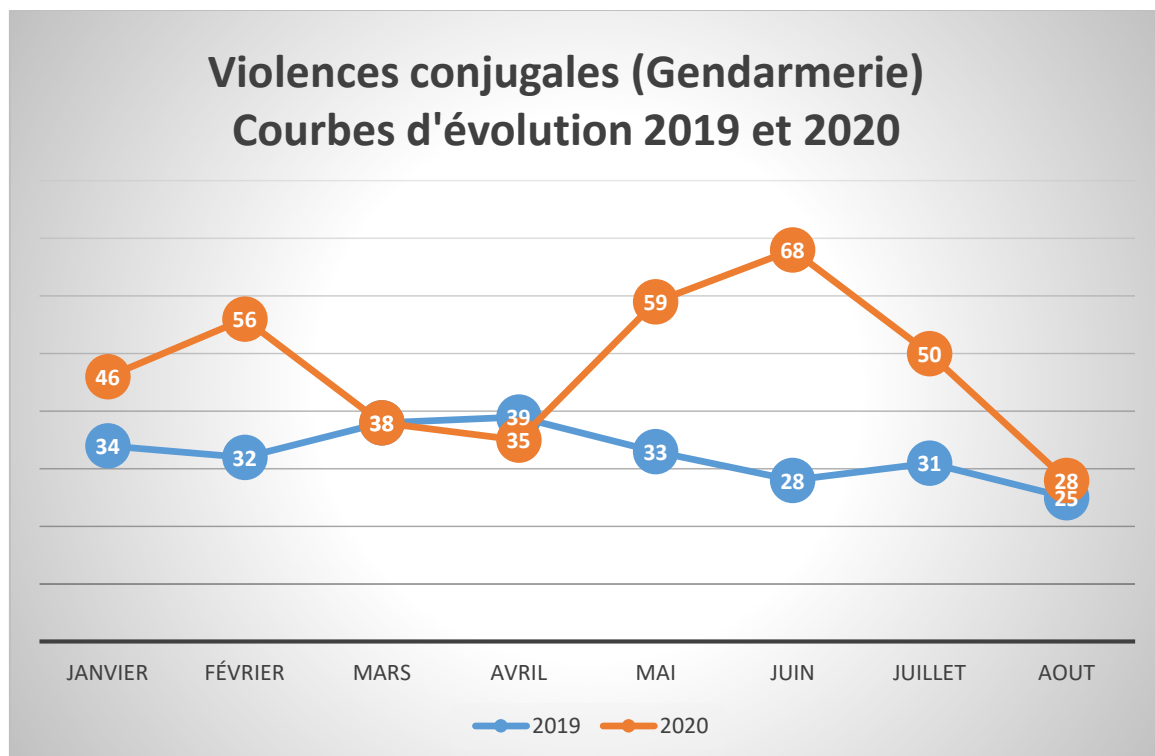
L'année 2020, sur la période observée en zone Gendarmerie (janvier à août), continue de marquer la tendance à l'augmentation des violences conjugales déclarées⁴, malgré une décrue durant le premier confinement.

Comme indiqué dans le Rapport « *Les violences faites aux femmes en période de confinement à la Martinique* » (Observatoire des violences envers les femmes – Juillet 2020)⁵, une diminution du taux de déclaration a été observé durant cette période. Elle serait due à 2 facteurs :

- L'importance de la conjugalité non-cohabitante, les femmes victimes se retrouvant alors de facto hors de proximité de partenaires violents ;
- Un moindre accès aux services police/gendarmerie pour certaines femmes aux moyens de transports limités.

En dépit de cette forte baisse des plaintes en mars-avril par rapport à janvier-février, le taux-plancher des déclarations demeure au moins équivalent à celui de la même période l'année précédente.

En revanche la période du déconfinement connaît une remontée extrêmement forte et rapide des violences déclarées, avec un écart de près du double entre le plancher de mars et le pic de juin.



³ Sources statistiques observées : Gendarmerie Nationale.

⁴ Total janvier-août 2019 : 260 plaintes / Total janvier-août 2020 : 380 plaintes

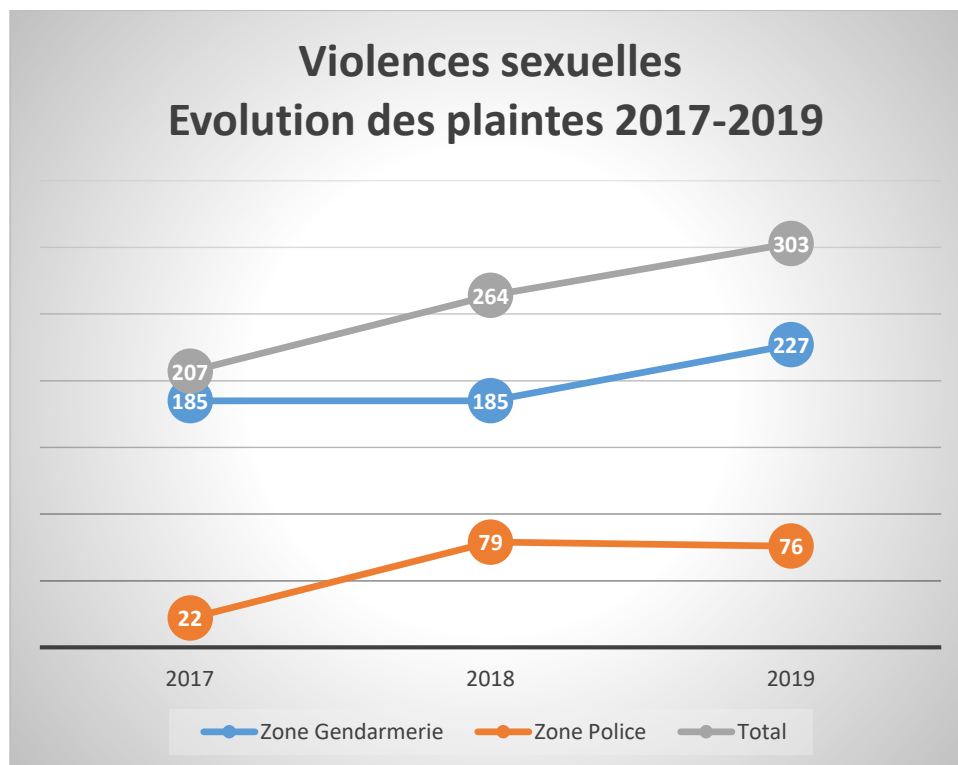
⁵ Téléchargeable sur le site : www.ovifem.alefpa.asso.fr

Observatoire des Violences Envers les Femmes – Novembre 2020

2) Les violences sexuelles

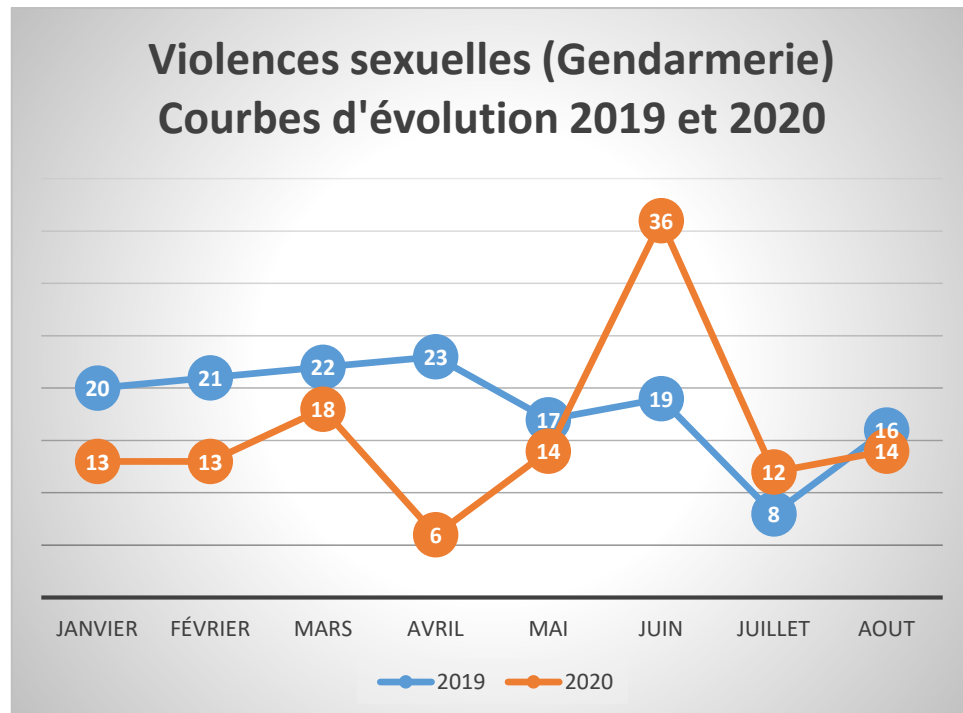
En 2019, le taux de déclaration de violences sexuelles a connu une augmentation notable par rapport à l'année précédente (+14,77%, soit 39 plaintes de plus), poursuivant une tendance à la hausse déjà particulièrement forte entre 2017 et 2018 (+57 plaintes, +27,53%).

Sur l'ensemble de la période 2017-2019, les évolutions des zones Police et Gendarmerie se différencient : ainsi, pour la Zone Police, c'est l'année 2018 qui connaît une spectaculaire augmentation des plaintes (qui passent de 22 à 79, soit +259%). Le total des plaintes se stabilise quasiment au même niveau en 2019 (76, contre 79 en 2018). A l'inverse, en zone gendarmerie, le total des plaintes était stable entre 2017 et 2018 (185), mais augmente fortement en 2019 (+42 plaintes, +22,70%).



Observatoire des Violences Envers les Femmes – Novembre 2020

En 2020 les statistiques mensuelles des violences sexuelles déclarées en Zone Gendarmerie sont généralement inférieures à celles de 2019, mais connaissent un important pic dans l'immédiate sortie de la période de confinement



3) Les ordonnances de protection des femmes victimes de violence

Dans le cadre des décisions judiciaires, les ordonnances de protection rendues au Tribunal de Justice de Fort-de-France sont en augmentation :

en 2018: 22 Ordonnances de protection rendues

en 2019: 46 Ordonnances de protection rendues

au 30 septembre 2020: 60 Ordonnances de protection rendues

4) Le recours au Téléphone Grand danger TGD)

En 2019, les Téléphones Grand Danger ont été attribués pour leur totalité, soit 15 TGD. Ce niveau d'attribution est supérieur à celui de 2018 (11 attributions sur les 15 téléphones).